

the Clerk's Table, where they were read, and are as followeth:

Appendix (A.)
Nos. 2 & 3.

For the said Reports, see Appendix (A.) Nos. 2 & 3, at the end of this Volume.

Then, on motion of Mr. *Taschereau*, seconded by Mr. *Viger*,

The House adjourned 'till to-morrow, at one o'clock in the afternoon.

Tuesday, 20th January, 1818.

Mr. Borgia
prays to be ex-
cused from sit-
ting on the Pe-
tition of the Fa-
brique of Que-
bec.

MR. *Borgia* moved, seconded by Mr. *Panet*, that Mr. *Borgia* be excused from sitting as a Member of the Committee on the Petition of the Curate, Church-Wardens, and others, of the Parish of *Notre Dame de Quebec*, having given his opinion to the *Fabrique* respecting its claim to the Ground mentioned in the said Petition.

On motion of Mr. *Taschereau*, seconded by Mr. *Viger*,

His prayer re-
ferred.

Resolved, That the subject matter of Mr. *Borgia's* motion be referred to a Special Committee of five Members, to search what usages and rules in this behalf exist, and report thereon with all convenient speed.

Ordered, That Mr. *Taschereau*, Mr. *Vanfelson*, Mr. *Gugy*, Mr. *Panet*, and Mr. *E. F. Roy*, do compose the said Committee.

Petition of Jac-
ques Voyer, and
others, for a Ca-
nal from Saint
Johns to Lon-
gueil.

Mr. *Davidson* read in his place a Petition from *Jacques Voyer*, Esquire, and others, whose names are thereunto subscribed.

After which, Mr. *Davidson* informed the House, that His Excellency the Governor in Chief, being acquainted with the purport of the said Petition, gives his consent that the House may proceed thereon as they shall think fit.

And then the said Petition was received and read; setting forth, That it appears by levels and surveys lately taken, that a Cut or Canal, for the navigation of Boats, and other Vessels, with heavy burdens, may be conveniently made from the Port of *St. Johns*, in the County of *Bedford*, on the River *Richelieu* or *Chambly*, to the Basin of *Chambly*, and another Cut or Canal from the Basin of *Chambly* to *Longueil*, on the south side of the Mountain of *Boucherville*, to empty itself into the *St. Lawrence* at *Longueil*, or at such other place between the said Basin of *Chambly* and the River *St. Lawrence*, opposite *Montreal*, as to the Petitioners may appear more easy and convenient, and more advantageous to the public. That the same will open a short, easy and commodious communication, between the Port of *St. Johns*, the Basin of *Chambly*, and the Port and Market of *Montreal*, and the several Parishes and places adjacent, through or near which the said Cuts or Canals are intended to be made, which communications will be of great advantage to the trade and manufactures carried on between or near the above Ports and places, and will also be of much public utility; that in addition to the advantages herein before set forth, the opening of the said Canals, in the manner proposed by the Petitioners, will drain and render fit for agriculture, that extensive tract of land, commonly called the Savanna of *Longueil*, which in its present state is a mere marsh, and an uncultivated waste. The Petitioners therefore pray, that it may please the House to bring in a Bill for making navigable Cuts or Canals between the Port of *St. Johns* and the Basin of *Chambly*, and between the said Basin of *Chambly* and the River *St. Lawrence*, opposite *Montreal* aforesaid, in such manner, and with such powers and provisions, and under such regulations and restrictions, as to the House may seem meet.

Unreferred.

On motion of Mr. *Davidson*, seconded by Mr. *M'Cord*,
Resolved, That the said Petition be referred to a Special Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons and papers.

Ordered, That Mr. *Davidson*, Mr. *M'Cord*, Mr. *Taschereau*, Mr. *Borgia*, and Mr. *Panet*, do compose the said Committee.

VOL. 27.

Mr.

à la Table du Greffier, où ils ont été lus, et sont comme suit:

Pour lesdits Rapports, voyez Appendice (A.) Nos. 2 & 3, à la fin de ce Volume.

Appendice (A.)
Nos. 2 & 3.

Alors, sur Motion de Mr. *Taschereau*, secondé par Mr. *Viger*,

La Chambre s'est ajournée à demain à une heure après midi.

Mardi, 20^e Janvier, 1818.

MR. *Borgia* a proposé, secondé par Mr. *Panet*, Que Mr. *Borgia* soit excusé de siéger comme Membre du Comité spécial, sur la Pétition du Curé, des Marguilliers de l'Œuvre et Fabrique de la Paroisse de *Notre-Dame de Québec*, et autres Notables, ayant donné à la Fabrique son avis au sujet de ses prétentions au terrain mentionné dans ladite Pétition.

Sur Motion de Mr. *Taschereau*, secondé par Mr. *Viger*,

Résolu, Que l'objet de la motion de Mr. *Borgia* soit référé à un Comité spécial de Cinq Membres, pour faire la recherche des exemples, usages et règles à cet égard, et en faire rapport avec toute la diligence convenable.

Mr. Borgia de-
mande à être
dispensé de sié-
ger sur la Péti-
tion de la Fa-
brique de Qué-
bec.

Sa demande est
référée.

Ordonné, Que Mr. *Taschereau*, Mr. *Vanfelson*, Mr. *Gugy*, Mr. *Panet* et Mr. *E. F. Roy* composent ledit Comité.

Mr. *Davidson* a lu à sa place, une Pétition de *Jacques Voyer*, Ecuyer, et autres, dont les noms y sont sous-

Pétition de Jas.
Voyer, et autres,
pour un Canal
de St. Jean à
Longueil.

signés. Après quoi Mr. *Davidson* a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur en Chef étant informé de l'objet de ladite Pétition, consent à ce que la Chambre procède sur icelle, ainsi qu'elle jugera convenable.

Et alors ladite Pétition a été reçue et lue; exposant, Qu'il paroît par le niveau qui a été pris, et les Plans qui ont été levés, qu'une Coupe ou un Canal pour la navigation de Bateaux ou autres Vaisseaux de grand port, pourroit être commodément fait depuis le Port de *St. Jean*, dans le Comté de *Bedford*, sur la Rivière *Richelieu* ou *Chambly*, jusqu'au Bassin de *Chambly*, et une autre Coupe ou Canal depuis le Bassin de *Chambly*, par le côté Sud de la Montagne de *Boucherville*, jusqu'au Fleuve *St. Laurent*, à *Longueil*, ou à tel autre endroit entre le Port de *St. Jean* et le Bassin de *Chambly*, et entre ledit Bassin de *Chambly* et le Fleuve *St. Laurent*, vis-à-vis *Montréal*, qui pourroit paroître aux Pétitionnaires plus facile et plus convenable, et d'un plus grand avantage au Public; Que lesdits Canaux ouvreroient une Communication courte, facile et comode entre le Port de *St. Jean*, le Bassin de *Chambly* et le Port et le Marché de *Montréal*, et les différentes Paroisses et places auprès desquelles passeroit ledit Canal; laquelle Communication seroit d'un grand avantage pour le Commerce et les Manufactures entre les susdits Ports et places, et seroit aussi d'une grande utilité publique. Qu'en outre des avantages ci-dessus mentionnés, l'ouverture desdits Canaux en la manière projetée par les Pétitionnaires, assécheroit et rendroit propre à la culture cette étendue immense de terre, vulgairement nommée la Savanne de *Longueil*, qui dans son état actuel est un marécage parfait et un terrain perdu à l'Agriculture. C'est pourquoi les Pétitionnaires prient humblement qu'il plaise à la Chambre d'introduire un Bill qui les autorise à ouvrir des Coupes ou Canaux navigables, entre le Port de *St. Jean* et le Bassin de *Chambly*, et entre ledit Bassin de *Chambly* et le Fleuve *St. Laurent*, vis-à-vis *Montréal*, en telles manière et forme et avec tels pouvoirs et provisions, et sous tels réglemens et restrictions que la Chambre, dans sa sagesse, jugera convenables.

Sur Motion de Mr. *Davidson*, secondé par Mr. *M'Cord*,

Résolu, Que ladite Pétition soit référée à un Comité de Cinq Membres, pour faire rapport sur icelle, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes et papiers.

Référée

Ordonné, Que Mr. *Davidson*, Mr. *M'Cord*, Mr. *Taschereau*, Mr. *Borgia* et Mr. *Panet* composent ledit Comité.

Mr.